

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 10 FÉVRIER 2021**

Ouverture de l'assemblée spéciale du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 10^e jour du mois de février 2021 à 19 h 00 par visioconférence.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Réjean LABARRE	Maire suppléant de Saint-Léonard-d'Aston
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M ^{me} Ginette NADEAUX	Mairesse suppléante de Pierreville
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absences motivées :

M. Julien BOUDREULT	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, est également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1. Adjudication du contrat sur le contrôle biologique des mouches noires dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2021

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1.1
OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, M^{me} Geneviève Dubois, préside l'assemblée spéciale et la déclare ouverte.

**1.2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-02-021

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue

et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0

AFFAIRES COURANTES

2.1

ADJUDICATION DU CONTRAT SUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES DANS LA MRC DE NICOLET-YAMASKA EN 2021

Les municipalités de Nicolet, Sainte-Perpétue, Sainte-Monique, Grand-Saint-Esprit, Saint-Zéphirin-de-Courval, La Visitation-de-Yamaska et Sainte-Brigitte-des-Saults, ont mandaté la MRC de Nicolet-Yamaska dans le but de procéder à un appel d'offres public concernant l'adjudication d'un contrat sur le contrôle biologique des mouches noires pour 2021. Cet appel d'offres lancé le 20 janvier 2021 a été fait avec un système de pondération où le prix n'est dévoilé que si le pointage minimal est atteint. Le comité de sélection s'est réuni le 19 février 2021 afin d'évaluer les offres reçues.

À la suite de cette analyse, le directeur général mentionne que le Comité de sélection ne peut faire de recommandation aux membres du Conseil car il y a un dépassement des coûts estimés. Les maires des municipalités impliquées conviennent de se réunir afin de discuter de l'orientation du projet avant de prendre une décision.

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0

2021-02-022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à dix-neuf heures quinze (19 h 15).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIEVE DUBOIS

Signatures



SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ